

# Université du Québec à Montréal

## États financiers au 30 avril 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 25



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
Université du Québec à Montréal

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université du Québec à Montréal (ci-après « l'Université »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2023 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés en fonction des besoins en matière d'information financière exprimés par le ministère de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière*

*des universités 2022-2023.* En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 28 septembre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111208

# Université du Québec à Montréal

## Produits et charges

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>								
Droits de scolarité	88 732 072	85 432 347					88 732 072	85 432 347
Subventions								
Gouvernement du Québec								
Université du Québec	342 248 110	332 429 387					342 248 110	332 429 387
Ministères et organismes affiliés		2 000	36 603 873	30 197 226	34 218 351	29 143 572	70 822 224	59 342 798
Autres	92 468	398 362					92 468	398 362
Gouvernement du Canada	5 139 340	5 309 130	36 121 490	33 598 869	857 182	1 410 425	42 118 012	40 318 424
Autres					119 147	1 033 557	119 147	1 033 557
Entreprises auxiliaires	15 863 546	12 446 450					15 863 546	12 446 450
Autres produits	40 375 987	35 879 605	21 794 819	17 391 648	111 597	205 958	62 282 403	53 477 211
Recouvrement des coûts indirects	4 171 384	3 365 193						
Produits d'intérêts	293 404	200 793			2 688 424	2 542 956	2 981 828	2 743 749
	<b>496 916 311</b>	<b>475 463 267</b>	<b>94 520 182</b>	<b>81 187 743</b>	<b>37 994 701</b>	<b>34 336 468</b>	<b>625 259 810</b>	<b>587 622 285</b>
<b>Charges</b>								
Enseignement et recherche	325 335 790	318 152 131	81 331 763	72 158 449			406 667 553	390 310 580
Services à la collectivité	5 335 668	3 770 054	6 292 934	3 954 557			11 628 602	7 724 611
Bibliothèque	15 187 831	15 040 060					15 187 831	15 040 060
Audiovisuel	6 947 646	7 527 098					6 947 646	7 527 098
Informatique	19 150 340	16 644 834					19 150 340	16 644 834
Administration	48 550 957	47 183 581	168 229	220 056			48 719 186	47 403 637
Terrains et bâtiments	38 823 735	38 769 270					38 823 735	38 769 270
Services aux étudiants	10 487 878	9 415 659	848 978	760 441			11 336 856	10 176 100
Entreprises auxiliaires	9 171 926	7 862 897					9 171 926	7 862 897
Animalerie	642 403	632 640					642 403	632 640
Transfert de coûts indirects			4 171 384	3 365 193				
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	1 776 000	633 000					1 776 000	633 000
Frais d'intérêts et autres frais financiers (note 13)	648 044	272 434			9 049 991	9 110 872	9 698 035	9 383 306
Amortissement des immobilisations corporelles					33 703 337	33 371 158	33 703 337	33 371 158
Amortissement des actifs incorporels					5 840 391	5 501 105	5 840 391	5 501 105
Dépenses sous le seuil de capitalisation					8 370 500	7 860 240	8 370 500	7 860 240
	<b>482 058 218</b>	<b>465 903 658</b>	<b>92 813 288</b>	<b>80 458 696</b>	<b>56 964 219</b>	<b>55 843 375</b>	<b>627 664 341</b>	<b>598 840 536</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>14 858 093</b>	<b>9 559 609</b>	<b>1 706 894</b>	<b>729 047</b>	<b>(18 969 518)</b>	<b>(21 506 907)</b>	<b>(2 404 531)</b>	<b>(11 218 251)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Université du Québec à Montréal

### Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début	<b>(228 982 769)</b>	(238 556 401)	<b>4 636 505</b>	5 957 434	<b>152 506 144</b>	155 627 098	<b>(71 840 120)</b>	(76 971 869)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>14 858 093</b>	9 559 609	<b>1 706 894</b>	729 047	<b>(18 969 518)</b>	(21 506 907)	<b>(2 404 531)</b>	(11 218 251)
Réévaluations et autres éléments afférents au régime de retraite et aux avantages complémentaires de retraite	<b>12 481 000</b>	16 315 000					<b>12 481 000</b>	16 315 000
Apports reçus sous forme d'actifs non amortissables						35 000		35 000
Virements interfonds (note 14)	<b>(16 590 595)</b>	(16 300 977)	<b>(1 604 229)</b>	(2 049 976)	<b>18 194 824</b>	18 350 953		
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	<b>(218 234 271)</b>	<b>(228 982 769)</b>	<b>4 739 170</b>	4 636 505	<b>151 731 450</b>	152 506 144	<b>(61 763 651)</b>	(71 840 120)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Université du Québec à Montréal

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 404 531)	(11 218 251)
Éléments hors caisse		
Produits d'intérêts réinvestis	(2 688 424)	(2 542 956)
Amortissement des frais d'émission des obligations	124 163	124 163
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(20 493 701)	(19 627 626)
Amortissement des immobilisations corporelles	33 703 337	33 371 158
Amortissement des actifs incorporels	5 840 391	5 501 105
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	1 776 000	633 000
	<u>15 857 235</u>	<u>6 240 593</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs et autres sommes à recevoir	(11 782 634)	(6 098 322)
Stocks	15 166	(49 377)
Frais payés d'avance	(872 027)	(482 925)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	329 664	10 913 180
Produits reportés	522 090	1 226 630
Apports reportés du fonds avec restrictions	3 924 248	8 159 625
Autres éléments du fonctionnement à long terme (a)	(214 444)	(117 185)
	<u>(8 077 937)</u>	<u>13 551 626</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>7 779 298</u>	<u>19 792 219</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 500 801)	(43 885 096)
Acquisition d'actifs incorporels	(7 026 303)	(6 600 728)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(57 527 104)</u>	<u>(50 485 824)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt bancaire	(837 000)	(10 000 000)
Remboursement de dette à long terme	(639 347)	(2 242 407)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	49 327 928	38 306 374
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>47 851 581</u>	<u>26 063 967</u>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1 896 225)</b>	<b>(4 629 638)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>(2 403 281)</u>	<u>2 226 357</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>(4 299 506)</u>	<u>(2 403 281)</u>

(a) Les autres éléments du fonctionnement à long terme comprennent les débiteurs et autres sommes à recevoir à long terme et les autres actifs à long terme.

## Université du Québec à Montréal

### Situation financière

au 30 avril 2023

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>								
<b>Court terme</b>								
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 3)	53 658 897	46 563 225	5 812 304	6 746 328	20 816 146	15 195 160	80 287 347	68 504 713
Stocks	147 534	162 700					147 534	162 700
Frais payés d'avance	4 396 927	3 745 769	734 529	701 646	2 123 573	1 935 587	7 255 029	6 383 002
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement			81 780 377	77 252 842	22 680 666	21 623 520		
	<b>58 203 358</b>	50 471 694	<b>88 327 210</b>	84 700 816	<b>45 620 385</b>	38 754 267	<b>87 689 910</b>	75 050 415
<b>Long terme</b>								
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 3)	3 244 847	3 037 301					3 244 847	3 037 301
Placements (note 4)					49 685 072	46 996 648	49 685 072	46 996 648
Immobilisations corporelles (note 5)					597 219 144	578 458 693	597 219 144	578 458 693
Actifs incorporels (note 6)					22 430 373	21 244 461	22 430 373	21 244 461
Autres	585 154	578 406			1 528	1 378	586 682	579 784
	<b>62 033 359</b>	54 087 401	<b>88 327 210</b>	84 700 816	<b>714 956 502</b>	685 455 447	<b>760 856 028</b>	725 367 302

## Université du Québec à Montréal

### Situation financière

au 30 avril 2023

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIF</b>								
Court terme								
Découvert bancaire	4 299 506	2 403 281					4 299 506	2 403 281
Emprunt bancaire (note 7)	1 163 000	2 000 000					1 163 000	2 000 000
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	79 782 499	79 046 035	2 464 739	2 865 258	17 986 381	16 029 675	100 233 619	97 940 968
Produits reportés	3 856 582	3 334 492					3 856 582	3 334 492
Apports reportés du fonds avec restrictions (note 9)			81 123 301	77 199 053			81 123 301	77 199 053
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	104 461 043	98 876 362						
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 10)					279 000	639 347	279 000	639 347
	<b>193 562 630</b>	185 660 170	<b>83 588 040</b>	80 064 311	<b>18 265 381</b>	16 669 022	<b>190 955 008</b>	183 517 141
Long terme								
Dette à long terme (note 10)					147 945 468	148 100 305	147 945 468	148 100 305
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (note 11)					397 014 203	368 179 976	397 014 203	368 179 976
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	86 705 000	97 410 000					86 705 000	97 410 000
	<b>280 267 630</b>	283 070 170	<b>83 588 040</b>	80 064 311	<b>563 225 052</b>	532 949 303	<b>822 619 679</b>	797 207 422
<b>SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS)</b>								
Non grevé d'affectations	(250 039 662)	(261 614 933)					(250 039 662)	(261 614 933)
Grevés d'affectations d'origine interne (note 14)	31 805 391	32 632 164	4 739 170	4 636 505	43 149 584	44 068 792	79 694 145	81 337 461
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels					108 581 866	108 437 352	108 581 866	108 437 352
	<b>(218 234 271)</b>	(228 982 769)	<b>4 739 170</b>	4 636 505	<b>151 731 450</b>	152 506 144	<b>(61 763 651)</b>	(71 840 120)
	<b>62 033 359</b>	54 087 401	<b>88 327 210</b>	84 700 816	<b>714 956 502</b>	685 455 447	<b>760 856 028</b>	725 367 302

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

---

### 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'UNIVERSITÉ

L'Université a été constituée en vertu de la Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chapitre U-1). La mission de l'Université consiste à former des étudiants, à contribuer à l'avancement des connaissances par des activités de recherche et à rendre des services à la collectivité. En vertu de l'article 985.23 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1) f) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5e suppl.)), l'Université n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'Université sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Université a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif pour répondre aux besoins en matière d'information financière exprimés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) à la sous-section 1.1 du Cahier des normes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2022-2023.

L'Université, comme tous les établissements du réseau de l'Université du Québec, répond à la définition d'un organisme sans but lucratif du secteur public et, en conséquence, devrait appliquer les Normes comptables canadiennes pour le secteur public conformément aux recommandations du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Les autres universités québécoises, hors du réseau de l'Université du Québec, répondent plutôt à la définition d'un organisme sans but lucratif du secteur privé et, en conséquence, doivent appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) ou les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dans un souci d'uniformité, il a été convenu entre le MES et les universités que toutes les universités québécoises préparent leurs états financiers en appliquant un référentiel comptable unique, soit les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Université doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Université pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Comptabilité par fonds

Aux fins de la comptabilisation et de la présentation de l'information financière, les fonds suivants ont été établis afin de répondre aux besoins du MES et de l'Université :

- Le fonds de fonctionnement présente les produits provenant de la vente de biens et de services qui permettent l'atteinte des objectifs de l'Université, les charges liées à ses activités de fonctionnement ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Université;
- Le fonds avec restrictions présente les produits qui font l'objet d'une affectation d'origine externe autre que les dotations et les produits affectés à l'acquisition d'immobilisations, les charges liées à ces activités ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est principalement utilisé pour les activités liées à la recherche;
- Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement de ces éléments relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats à titre de frais d'intérêts.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Université détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Université reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Amortissements*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immobilisations corporelles	
Améliorations de terrains	20 ans
Bâtiments	
Bâtiments ayant une structure en bois	40 ans
Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois	50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	
Mécanique du bâtiment	25 ans
Réaménagement intérieur	30 ans
Structure et architecture	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	
Équipement de communication et multimédia	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé pour l'enseignement et la recherche	10 et 20 ans
Réseau de télécommunications	10 ans
Autre équipement	5 et 15 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Actifs incorporels	
Développement informatique et logiciels mis au point par l'Université	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Logiciels	3 ans

Les œuvres d'art ne sont pas amorties, puisqu'elles ont une durée de vie si longue que celle-ci est pratiquement illimitée.

#### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### **Avantages sociaux futurs**

##### *Régimes à prestations définies*

L'Université offre à ses employés admissibles un programme supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs de l'Université du Québec (ci-après le « PSR »), un régime d'assurance collective offert au personnel et aux retraités (ci-après le « Régime collectif ») et un régime de prestations de départ pour retraite anticipée (ci-après le « Régime de prestations de départ »), tous des régimes à prestations définies. L'Université comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations définies et, à cette fin, l'Université a adopté les conventions qui suivent.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'Université comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le passif au titre des prestations définies de chaque régime est constitué de l'obligation découlant du régime à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs de ce même régime. Si la juste valeur des actifs excède l'obligation au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, s'il y a lieu, afin de considérer toute provision pour moins-value. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'Université détermine les obligations au titre des prestations définies en déterminée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète. Le solde des obligations est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies, comptabilisé dans les produits et charges, comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice;
- le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent aux éléments suivants :

- la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies;
- les gains et pertes actuariels;
- l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies;
- le coût des services passés, immédiatement à la date des modifications des régimes;
- les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des produits et charges au cours d'un exercice ultérieur.

#### *Régime interentreprises à prestations définies*

L'Université participe au Régime de retraite de l'Université du Québec (ci-après le « RRUQ »), un régime interentreprises à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite au personnel de l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ce régime de retraite, puisque l'Université ne dispose pas de suffisamment d'informations pour y appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. En conséquence, les cotisations à ce régime sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

#### *Régimes à cotisations définies*

L'Université offre également un régime facultatif à cotisations définies aux chargés de cours, le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (ci-après le « RRCCUQ »), ainsi qu'un régime facultatif à cotisations définies aux employés membres de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma, aux techniciens de l'image, aux artistes et aux métiers connexes des États-Unis, de ses territoires et du Canada, section locale 56 (ci-après l'« IATSE »). Les cotisations à ces régimes sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Lorsqu'un projet comptabilisé au fonds avec restrictions est complété et qu'une portion des apports qui y étaient affectés n'a pas été utilisée et devient libre d'affectations d'origine externe, celle-ci est virée aux produits puis présentée aux soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus ou à recevoir sous forme d'immobilisations amortissables, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits du fonds des immobilisations au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels qui ne sont pas amortis, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés dans le fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état des produits et charges au poste Produits de placements, peu importe le classement de l'actif financier afférent.

Les principales sources de produits de l'Université, autres que les apports, sont les droits de scolarité, les produits tirés des entreprises auxiliaires et les autres produits, composés principalement de frais institutionnels obligatoires, de frais afférents et de produits autres que ceux tirés des entreprises auxiliaires. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les services ne sont pas rendus.

#### Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Université peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Université aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Université est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition ou qui sont très liquides et peuvent être convertis en tout temps, sans pénalité, en un montant connu de trésorerie.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles**

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'Université en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. L'Université comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, l'Université est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou que la démolition du bâtiment sera autorisée, le cas échéant.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 3 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

#### À court terme

				2023	2022
	Fonds de fonction- nement \$	Fonds avec restrictions \$	Fonds des immobili- sations \$	Total \$	Total \$
Droits de scolarité à recevoir (a)	8 573 211			8 573 211	8 592 257
Sommes à recevoir de l'Université du Québec – siège social social			15 781 339	15 781 339	13 351 791
Sommes à recevoir de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal		1 293 502		1 293 502	1 162 227
Subventions à recevoir MES et organismes affiliés (b)	37 078 184	883 224	1 976 477	39 937 885	41 253 206
Gouvernement du Canada		1 617 434	3 014 244	4 631 678	2 255 427
Autres		1 934 354		1 934 354	1 841 229
Autres	8 007 502	83 790	44 086	8 135 378	4 894 675
	53 658 897	5 812 304	20 816 146	80 287 347	73 350 812

#### À long terme

			2023	2022
	Fonds de fonction- nement \$	Total \$	Total \$	Total \$
Effets à recevoir Université du Québec (c)	3 244 847	3 244 847	3 244 847	3 037 301
	3 244 847	3 244 847	3 244 847	3 037 301

- (a) Au 30 avril 2023, la valeur brute des droits de scolarité à recevoir totalise 9 873 211 \$ (10 492 257 \$ au 30 avril 2022). Ces droits de scolarité à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 1 300 000 \$ (1 900 000 \$ au 30 avril 2022).
- (b) Au fonds de fonctionnement, le solde des subventions à recevoir du MES au 30 avril 2023 comprend notamment une subvention conditionnelle au respect de l'atteinte de l'équilibre financier de 29 629 740 \$ (30 399 862 \$ au 30 avril 2022). Après la fin de l'exercice, cette somme a été encaissée.
- (c) Les effets à recevoir de l'Université du Québec correspondent à la quote-part dans l'actif du régime supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs de l'Université du Québec (PSR), sans intérêt ni modalités d'encaissement, de 3 244 847 \$ (3 037 301 \$ au 30 avril 2022).

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 4 - PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Obligations résiduelles de la province de Québec, au taux effectif annuel de 5,641 % (5,641 % au 30 avril 2022), échéant en décembre 2036	<u>49 685 072</u>	<u>46 996 648</u>

La valeur nominale des obligations résiduelles, échéant en décembre 2036, est de 105 782 000 \$. La direction devra réinvestir cette somme jusqu'en 2044 dans le but d'encaisser un montant total de 150 000 000 \$ et de l'utiliser pour rembourser les débentures non garanties totalisant 150 000 000 \$ (voir la note 10), échéant en 2044. Le montant des produits de placements réinvestis est de 2 688 424 \$ (2 542 956 \$ en 2022).

### 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>		
	Amortiss- ment cumulé	Valeur comptable nette		
Coût	\$	\$		
	\$	\$		
Terrains	34 671 960	34 671 960	34 671 960	
Améliorations de terrains				
Bâtiments	592 898 380	319 619 868	273 278 512	285 132 277
Améliorations majeures aux bâtiments	297 972 151	86 682 519	211 289 632	177 420 760
Améliorations locatives	1 800 434	1 599 585	200 849	347 737
Construction en cours	30 946 698		30 946 698	35 725 200
Matériel et équipement				
Équipement de communication et multimédia	11 441 469	6 044 100	5 397 369	4 530 102
Équipement informatique	21 496 781	14 678 131	6 818 650	7 727 640
Équipement spécialisé pour l'enseignement et la recherche	33 436 972	19 809 320	13 627 652	13 020 978
Réseau de télécommunications	19 578 090	10 318 952	9 259 138	9 809 053
Autre équipement	11 959 384	6 471 674	5 487 710	3 838 509
Documents de bibliothèque	543 304	392 845	150 459	184 433
Matériel roulant	410 005	282 064	127 941	177 470
Œuvres d'art	5 962 574		5 962 574	5 872 574
	<u>1 063 118 202</u>	<u>465 899 058</u>	<u>597 219 144</u>	<u>578 458 693</u>

Les acquisitions de l'exercice comprennent un montant de 15 601 823 \$ qui est comptabilisé dans les créditeurs et autres dettes de fonctionnement au 30 avril 2023 (13 638 836 \$ au 30 avril 2022) et qui n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 6 - ACTIFS INCORPORELS

	2023			2022
	Coût	Amortiss- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique et logiciels mis au point par l'Université	21 146 331	11 595 087	9 551 244	8 754 159
Documents de bibliothèque	24 848 881	12 065 377	12 783 504	12 388 363
Logiciels	354 262	258 637	95 625	101 939
	<b>46 349 474</b>	<b>23 919 101</b>	<b>22 430 373</b>	<b>21 244 461</b>

### 7 - EMPRUNT BANCAIRE

Au 30 avril 2023, l'emprunt bancaire se compose de l'utilisation de la marge de crédit, au taux réel fixe de 6,7 % (1,46 % au 30 avril 2022). Le taux préférentiel moyen pour l'exercice financier a été de 5,45 % (2,51 % au 30 avril 2022).

Le MES a autorisé l'Université, aux fins de financement de ses opérations de fonctionnement et d'immobilisations, à conclure des emprunts temporaires d'une somme maximale de 112 000 000 \$ jusqu'au 31 mai 2023 (112 300 000 \$ au 30 avril 2022).

L'Université dispose de deux facilités de crédit bancaire auprès d'institutions financières. L'Université détient également deux lettres de garantie avec une institution financière pour un total de 1 786 825 \$ venant à échéance le 29 octobre 2023. En tout temps, les facilités bancaires utilisées et les lettres de garantie ne peuvent excéder le montant total autorisé par le MES.

### 8 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023			2022
	Fonds de fonction- nement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobili- sations	Total
	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	29 557 960	1 185 011	8 337 635	39 080 606
Salaires et charges sociales à payer	21 530 260	1 236 607		22 766 867
Vacances et congés de maladie à payer	13 588 571			13 588 571
Sommes à payer au MES (a)	7 322 699			7 322 699
Intérêts courus sur la dette à long terme			2 384 558	2 384 558
Retenues sur contrats			7 264 188	7 264 188
Autres	7 783 009	43 121		7 826 130
	<b>79 782 499</b>	<b>2 464 739</b>	<b>17 986 381</b>	<b>100 233 619</b>
				<b>102 787 067</b>

(a) Les sommes à payer au MES correspondent notamment aux montants liés aux ajustements de la clientèle.

Les sommes à remettre à l'État totalisent 4 324 566 \$ au 30 avril 2023 (4 174 511 \$ au 30 avril 2022).

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 9 - APPORTS REPORTÉS DU FONDS AVEC RESTRICTIONS

Les apports reportés du fonds avec restrictions représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées principalement à la recherche. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	77 199 053	69 039 428
Apports de l'exercice	98 444 430	89 347 368
Montants constatés à titre de produits	<u>(94 520 182)</u>	<u>(81 187 743)</u>
Solde à la fin	<u>81 123 301</u>	<u>77 199 053</u>

Les apports reportés du fonds avec restrictions proviennent des sources suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
MES et organismes affiliés	34 157 412	31 319 874
Gouvernement du Canada	35 911 162	36 302 592
Autres	<u>11 054 727</u>	<u>9 576 587</u>
	<u>81 123 301</u>	<u>77 199 053</u>

### 10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Court terme</u>	<u>Total</u>
	\$	\$
Emprunt bancaire, 4,86 %, remboursable par versements mensuels de 23 250 \$, capital seulement, échéant en février 2026	279 000	790 500
Débetures non garanties de premier rang, série « A », déduction faite des frais d'émission non amortis de 2 566 032 \$ (2 690 195 \$ au 30 avril 2022), d'une valeur nominale à l'échéance de 150 000 000 \$, taux annuel de 5,86 %, échéant en 2044, intérêts payables semestriellement (a)		147 433 968
Emprunt bancaire, 2,59 % semi-annuel, remboursable par versements mensuels de 152 713 \$, capital et intérêts, échu en juin 2022		304 438
Emprunt auprès de l'Université de Sherbrooke, 3,5 %, remboursable par versements mensuels de 13 160 \$, capital et intérêts, échu en août 2022		55 909
	<u>279 000</u>	<u>148 224 468</u>
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	<u>279 000</u>	<u>639 347</u>
	<u>-</u>	<u>148 100 305</u>

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 10 - DETTE À LONG TERME (suite)

(a) Le remboursement de ces débetures sera effectué à même le placement du fonds des immobilisations (voir note 4). Dans l'éventualité où la valeur du placement serait moindre que la somme nécessaire au remboursement de la dette, le gouvernement du Québec serait autorisé à octroyer une subvention pour compenser le manque à gagner.

Le gouvernement du Québec est également autorisé à récupérer de l'Université, en 2044, le surplus dont elle bénéficierait si le placement devait générer plus que les 150 000 000 \$ attendus. En vertu de décrets de 2009 et de 2012, le gouvernement prend à sa charge une portion des intérêts annuels, soit 6 626 429 \$.

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
2024	279 000
2025	279 000
2026	232 500

### 11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels comprennent le solde non amorti d'apports reçus sous forme d'immobilisations ou d'apports grevés d'affectations d'origine externe destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Ces apports reportés ont varié comme suit au cours de l'exercice :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	717 681 204	349 501 228
Apports de l'exercice	49 327 928	38 306 374
Montants constatés à titre de produits	<u>(20 493 701)</u>	<u>(19 627 626)</u>
Solde à la fin	<u>1 464 196 635</u>	<u>717 681 204</u>

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels proviennent des sources suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
MES et organismes affiliés	384 486 289	357 689 978
Gouvernement du Canada	11 167 702	9 010 639
Autres	<u>1 360 212</u>	<u>1 479 359</u>
	<u>397 014 203</u>	<u>368 179 976</u>

### 12 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Régimes à cotisations définies

Les charges de l'exercice relativement au RRCCUQ et à l'IATSE s'élèvent respectivement à 2 425 439 \$ (2 278 917 \$ au 30 avril 2022) et de 14 163 \$ (9 483 \$ au 30 avril 2022).

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 12 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

#### Régime interentreprises à prestations définies

L'Université participe à un régime de retraite à prestations déterminées commun à l'ensemble des établissements de l'Université de Québec, le Régime de retraite de l'Université de Québec (RRUQ). Le nombre de participants pour l'ensemble des établissements est de 9 950 (9 600 au 30 avril 2022), dont 3 151 (3 104 au 30 avril 2022) pour l'Université. La charge de l'exercice relativement au RRUQ s'élève à 25 807 453 \$ (26 681 218 \$ au 30 avril 2022). Les états financiers du RRUQ sont disponibles sur son site Web.

#### Régimes à prestations déterminées

L'Université offre à ses employés admissibles un régime de retraite, soit le PSR, ainsi que des avantages complémentaires de retraite, soit le Régime collectif, et des avantages postérieurs à l'emploi, soit le Régime de prestations de départ, tous des régimes à prestations définies.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Programme supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs de l'Université du Québec (PSR) a été effectuée en date du 31 décembre 2019 avec extrapolation au 30 avril 2023. L'évaluation actuarielle la plus récente pour les régimes d'assurance collective et de prestations de départ à la retraite a été effectuée en date du 31 mars 2023 avec extrapolation au 30 avril 2023.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Régime de retraite – PSR	3 756 000	3 623 000
Régime d'assurance collective	15 523 000	16 837 000
Régime de prestations de départ	<u>67 426 000</u>	<u>76 950 000</u>
	<u>86 705 000</u>	<u>97 410 000</u>
Coût des avantages sociaux futurs		
Régime de retraite – PSR	233 000	212 000
Régime d'assurance collective	1 412 000	1 404 000
Régime de prestations de départ	<u>8 683 000</u>	<u>8 686 000</u>
	<u>10 328 000</u>	<u>10 302 000</u>

Les prestations versées par l'Université aux participants aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice totalisent 8 552 000 \$ (9 669 000 \$ en 2022).

### 13 - FRAIS D'INTÉRÊTS ET AUTRES FRAIS FINANCIERS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme et autres frais financiers (a)	9 049 991	9 110 872
Intérêts sur les emprunts bancaires	<u>648 044</u>	<u>272 434</u>
	<u>9 698 035</u>	<u>9 383 306</u>

(a) Les frais d'intérêts sur la dette à long terme incluent 124 163 \$ (124 163 \$ au 30 avril 2022) résultant de l'amortissement des frais d'émission des débetures.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 14 - AFFECTATIONS GREVANT LES SOLDES DE FONDS

Les affectations d'origine interne sont destinées aux fins suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations	<b>43 149 584</b>	44 068 792
Colloques, aide aux chercheurs et transfert de coûts indirects	<b>36 544 561</b>	37 268 669
	<b><u>79 694 145</u></b>	<b><u>81 337 461</u></b>

De plus, des ressources non grevées d'affectations de 16 590 595 \$ (16 300 977 \$ au 30 avril 2022) et de 1 604 229 \$ (2 049 976 \$ au 30 avril 2022) ont été transférées respectivement du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions au fonds des immobilisations afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels, aux remboursements d'emprunts à long terme et aux versements des intérêts sur la dette à long terme.

### 15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Université détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Université du Québec à Montréal (ci-après la « Fondation »), puisque la Fondation recueille auprès du public des dons destinés à l'Université.

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de favoriser le développement et l'avancement de l'enseignement et de la recherche à l'Université du Québec à Montréal. La Fondation est considérée comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Au cours de l'exercice, l'Université a conclu les opérations suivantes avec la Fondation :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>
	\$	\$	\$	\$
Fonds de fonctionnement				
Entreprises auxiliaires				
Loyer des stationnements	<b>1 835 539</b>		1 355 905	
Gestion des stationnements	<b>719 915</b>		575 671	
Charges		<b>1 458 072</b>		1 455 073
Fonds avec restrictions				
Produits	<b>5 424 834</b>		4 896 004	

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

En vertu d'un contrat de location, l'Université loue à la Fondation les stationnements situés sur le campus de l'Université. La Fondation confie par contrat la gestion des stationnements à l'Université. En vertu de ces deux contrats, l'Université facture un loyer et des honoraires de gestion à la Fondation et lui remet annuellement un montant établi à la suite de l'application des modalités prévues aux contrats.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

### 15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

L'Université est apparentée à tous les autres établissements du réseau de l'Université du Québec, à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Université n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

### 16 - ENGAGEMENTS ET CONTRATS

L'Université s'est engagée, en vertu de contrats échéant entre mai 2023 et juillet 2038, à acheter des biens et des services à ses fournisseurs et à verser des sommes dont le total est estimé à 97 882 287 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
	<hr/>
2024	61 150 987
2025	11 127 403
2026	9 041 935
2027	8 027 719
2028	7 860 384

L'Université s'est également engagée, en vertu de contrats de location à long terme dont l'échéance varie entre juin 2024 et novembre 2038, à verser une somme de 10 293 558 \$. Ces contrats contiennent des clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à la location des bâtiments. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
	<hr/>
2024	2 630 444
2025	2 083 913
2026	1 557 309
2027	1 503 765
2028	1 021 866

En outre, l'Université s'est engagée, en vertu d'une entente d'usufruit échéant en décembre 2029, à verser une somme de 3 288 313 \$. Cette entente contient des clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à l'utilisation du bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
	<hr/>
2024	458 760
2025	474 087
2026	504 743
2027	504 743
2028	504 743

De plus, l'Université s'est engagée auprès du personnel enseignant au titre des crédits d'enseignement en réserve, conformément à la convention collective intervenue entre l'Université et le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, pour un total de 4 609 crédits. Ces engagements sont non monnayables et doivent être compensés selon les modalités décrites à la convention collective.

# Université du Québec à Montréal

## Notes complémentaires

au 30 avril 2023

---

### **17 - GARANTIES**

En vertu d'une résolution du conseil d'administration, l'Université s'est portée garante, au bénéfice de la Fondation, du solde du fonds général de la Fondation si celui-ci devient négatif, et ce, jusqu'à concurrence de ce solde, mais pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$. Cette garantie n'est assortie d'aucune date d'échéance prédéterminée. L'Université n'a reçu aucune contrepartie en échange de cette garantie.

### **18 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'Université est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Université a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et autres sommes à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Université.

#### **Risque de marché**

##### *Risque de taux d'intérêt*

Les placements et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Université au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. Le risque lié à la dette à long terme est compensé par le fait qu'une portion des intérêts est subventionnée par le gouvernement du Québec.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose l'Université au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'Université est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Université est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

### **19 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'Université concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont notamment relatives au démantèlement de réservoirs contenant des produits pétroliers et à la remise en état de locaux loués à l'échéance du bail.

Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations puisque l'Université n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant de cette obligation.

De plus, l'Université détient 3 espaces patrimoniaux dans le bâtiment Judith-Jasmin pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles n'est comptabilisée à l'égard du désamiantage de ces espaces.

### **20 - ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses activités, l'Université est aux prises avec des questions juridiques et litigieuses dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude au 30 avril 2023. La direction est toutefois d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités, compte tenu des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

**Université du Québec à Montréal**  
**Notes complémentaires**  
au 30 avril 2023

---

**21 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué, au 30 avril 2022 et pour l'exercice terminé à cette date, est le reclassement, à la situation financière, de la valeur comptable nette de 12 388 363 \$ des immobilisations corporelles aux actifs incorporels, le reclassement, à l'état des produits et charges, de 1 474 005 \$ de l'amortissement des immobilisations corporelles à l'amortissement des actifs incorporels ainsi que le reclassement, au flux de trésorerie, de 1 474 005 \$ de l'amortissement des immobilisations corporelles à l'amortissement des actifs incorporels et de 2 779 464 \$ acquisitions d'immobilisations corporelles aux acquisitions d'actifs incorporels.